

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Atelier Urbanisme et Aménagement
4 Novembre 2019
14h – 17h

Co-construction du plan d'actions





1. OBJECTIFS DE L'ATELIER

➤ Objectif de l'atelier

- Partager une vision commune des enjeux et des objectifs que se donne le territoire
- Comment intégrer/décliner les enjeux et objectifs climat air énergie dans les documents d'urbanisme SCOT et PLUi
- Formuler des actions à mettre en œuvre
- Travailler la fiche action : *Documents d'urbanisme en cohérence avec les objectifs du PCAET*, issue de l'atelier Habitat et bâtiments

➤ **Déroulé de l'atelier**

- Débat mouvant (20')
- Rappel de la démarche d'un PCAET (5')
- Partager les enjeux Air Energie Climat spécifiques à l'urbanisme et l'aménagement (20')
- Les démarches SCOT et PLUi en cours (20')
- Les orientations du PADD (35')
- Les traductions concrètes (35')
- Les actions à venir (30')
- Clôture (15')

Sujet complexe




1. Débat mouvant

Visions plurielles

Exercice

Autres thèmes

Multidimensionnel

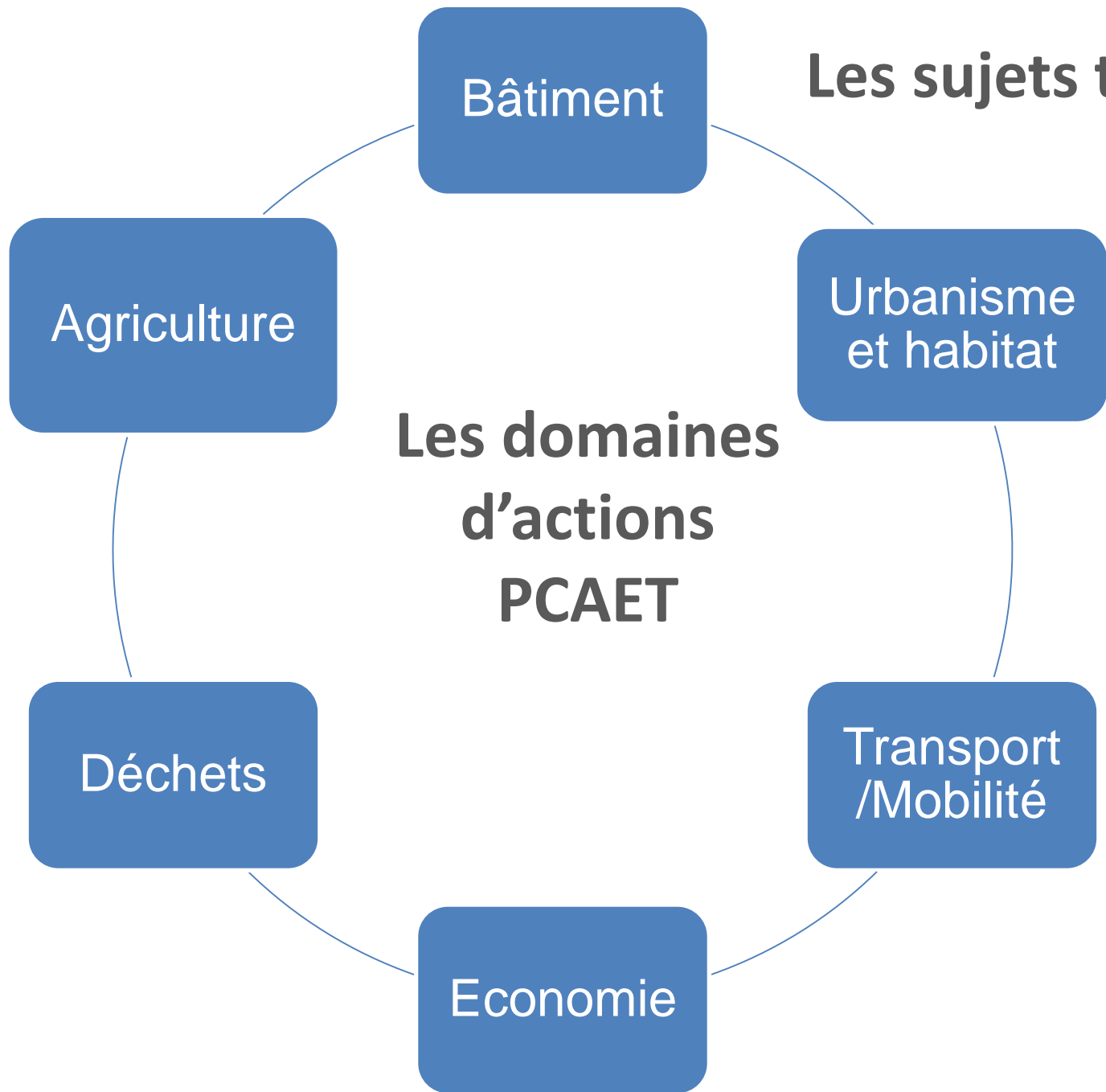


**Stopper l'artificialisation des espaces agricoles et naturels
est efficace et indispensable pour faire face au
changement climatique et aménager un territoire où il fait
bon vivre.**



2. QU'EST-CE QU'UN PCAET?

Les sujets transversaux



Consommations d'énergie



Energies renouvelables



Qualité de l'air / émissions de Gaz à effet de serre



Vulnérabilité (santé, social, ressources en eau, etc.)

Calendrier PCAET



➤ Les ateliers – plan d’actions

- **Mobilité** : lundi 7 octobre de 14 h à 17 h,
 - **Filière bois et sylviculture** : lundi 21 octobre de 14 h à 17 h,
 - **Gouvernance, suivi PCAET, et « lobbying »** : jeudi 24 octobre 9 h à 12 h
 - **Habitat et bâtiment** : jeudi 31 octobre de 9 h à 12 h,
 - **Urbanisme et aménagement** : lundi 4 novembre de 14 h à 17 h,
 - **Agriculture et transition énergétique** : mercredi 20 novembre de 14 h à 17 h,
 - **Entreprises et industrie** : jeudi 7 novembre de 8 h 30 à 11 h
 - **CCVD et communes exemplaires** (déplacement des agents, bâtiments, éclairage, alimentations dans les cantines, etc.) : 21 novembre de 10h à 12h
- COPIL 29 novembre (CCVD)

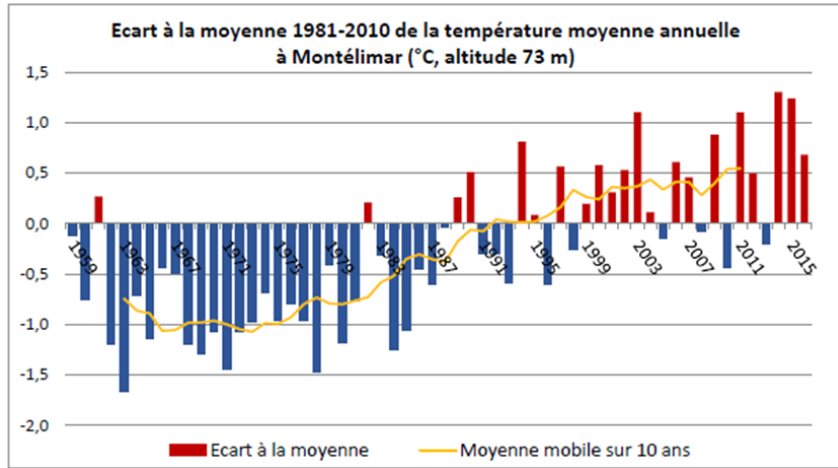
➔ **Le 12 décembre 9h -12h : présentation du plan d’actions (territoire)**



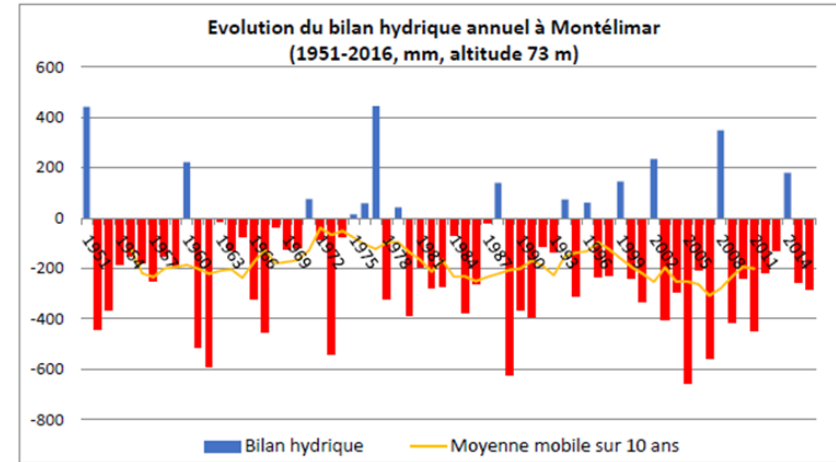
3. DIAGNOSTIC

- **Les enjeux territoriaux :**
 - Climat et risques
 - Énergie et GES
- **Description des stratégies d'adaptation et d'atténuation impactant l'Urbanisme et l'Aménagement**

Vulnérabilité au changement climatique : Les données

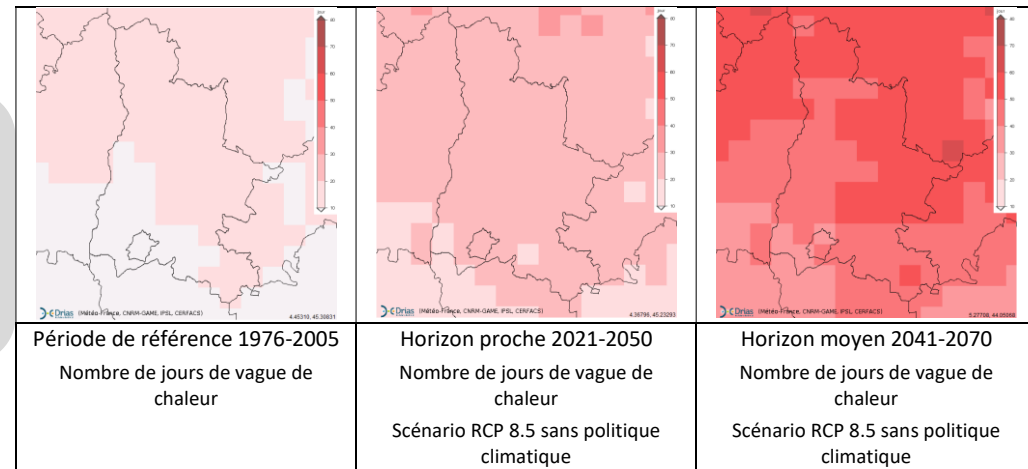


Les températures moyennes ont augmenté de + 1,9 ° C entre 1959 et 2016 (Source : ORRECC)

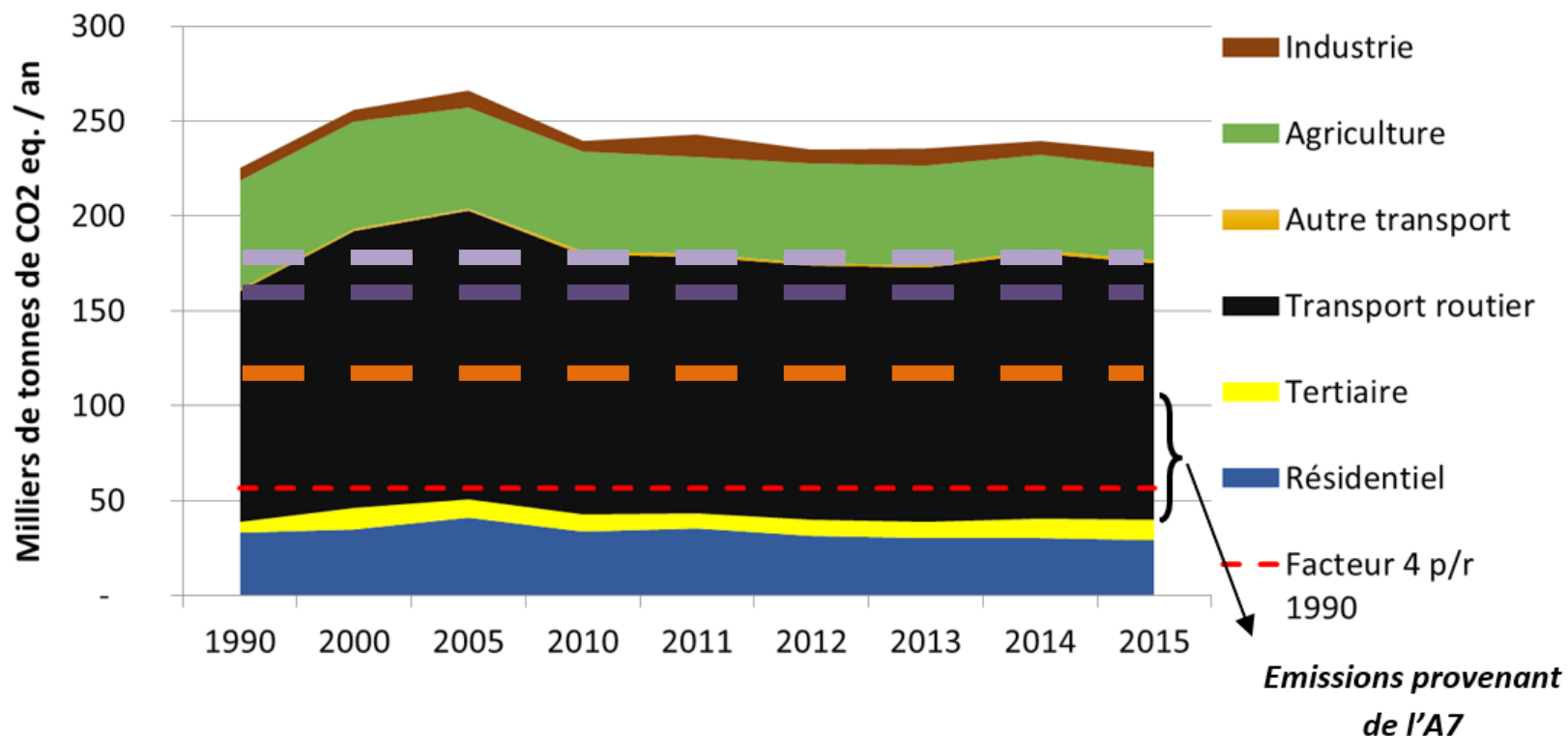


Déficits hydriques augmentent à partir des années 1990 (Source : ORRECC)

Nombre de jours de vague de chaleur : passerait de 9 (aujourd'hui) à 23 pour la période 2021-2050 et à 42 (2041-2070) en absence de politique climatique (source : base de données DRIAS)



Émissions de Gaz à Effet de serre de la CCVD



Objectif SRCAE 2020

Objectif SRADDET 2030

Objectif national 2030

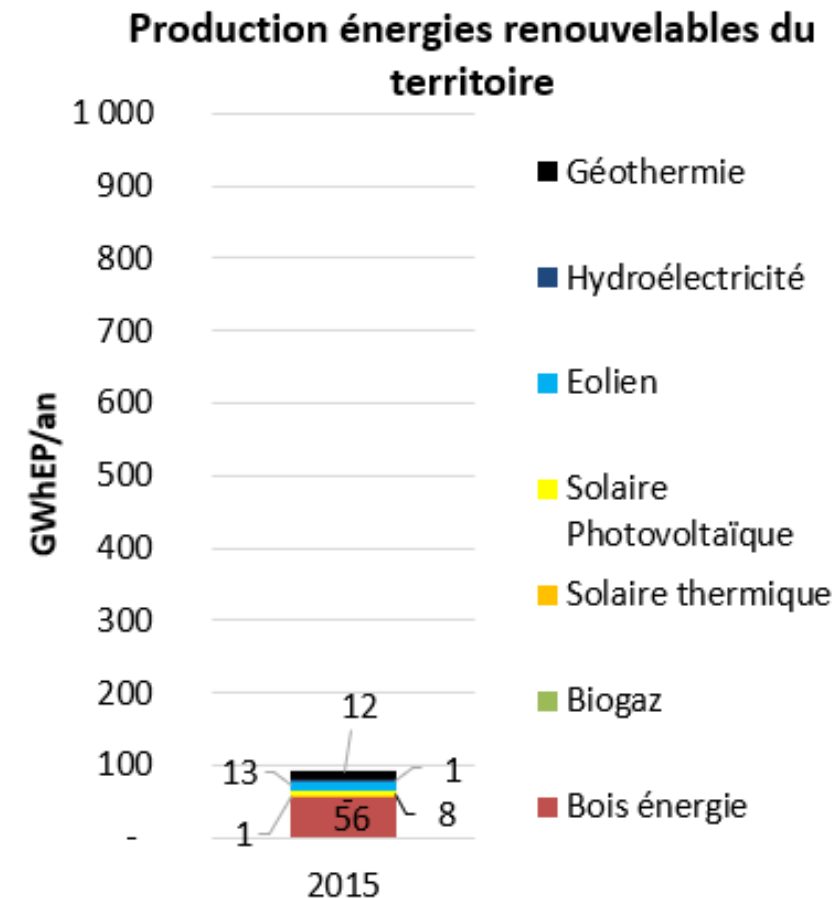
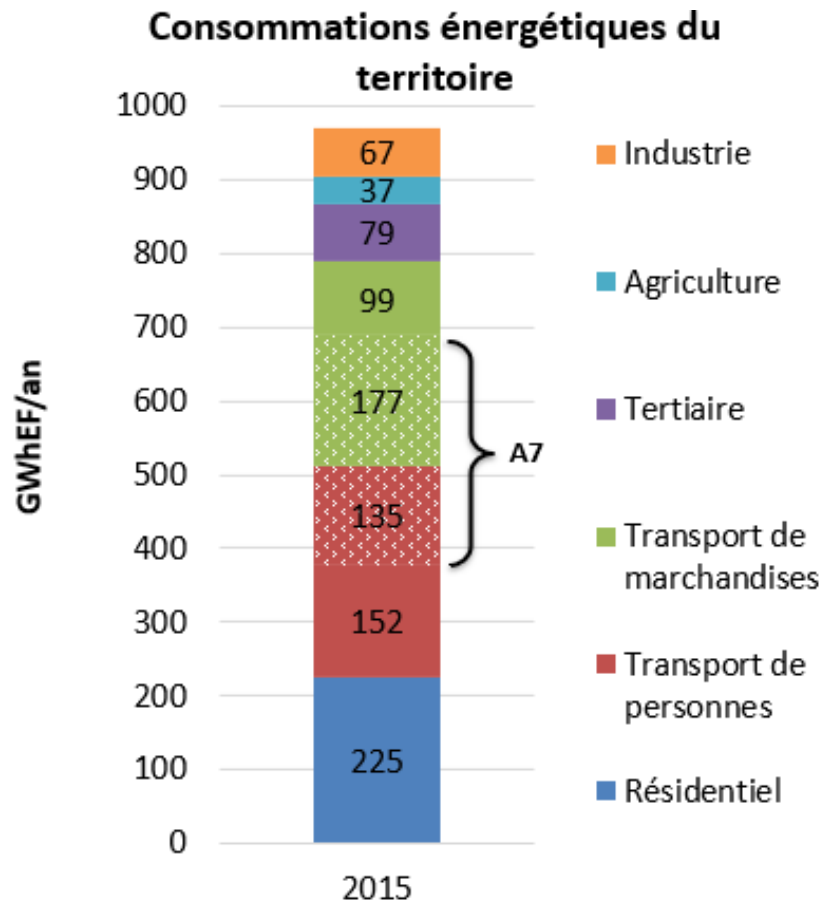
Objectif national 2050

Le territoire émet annuellement 234 000 tonnes de CO2eq.

82 % de ces émissions sont liées aux consommations énergétiques

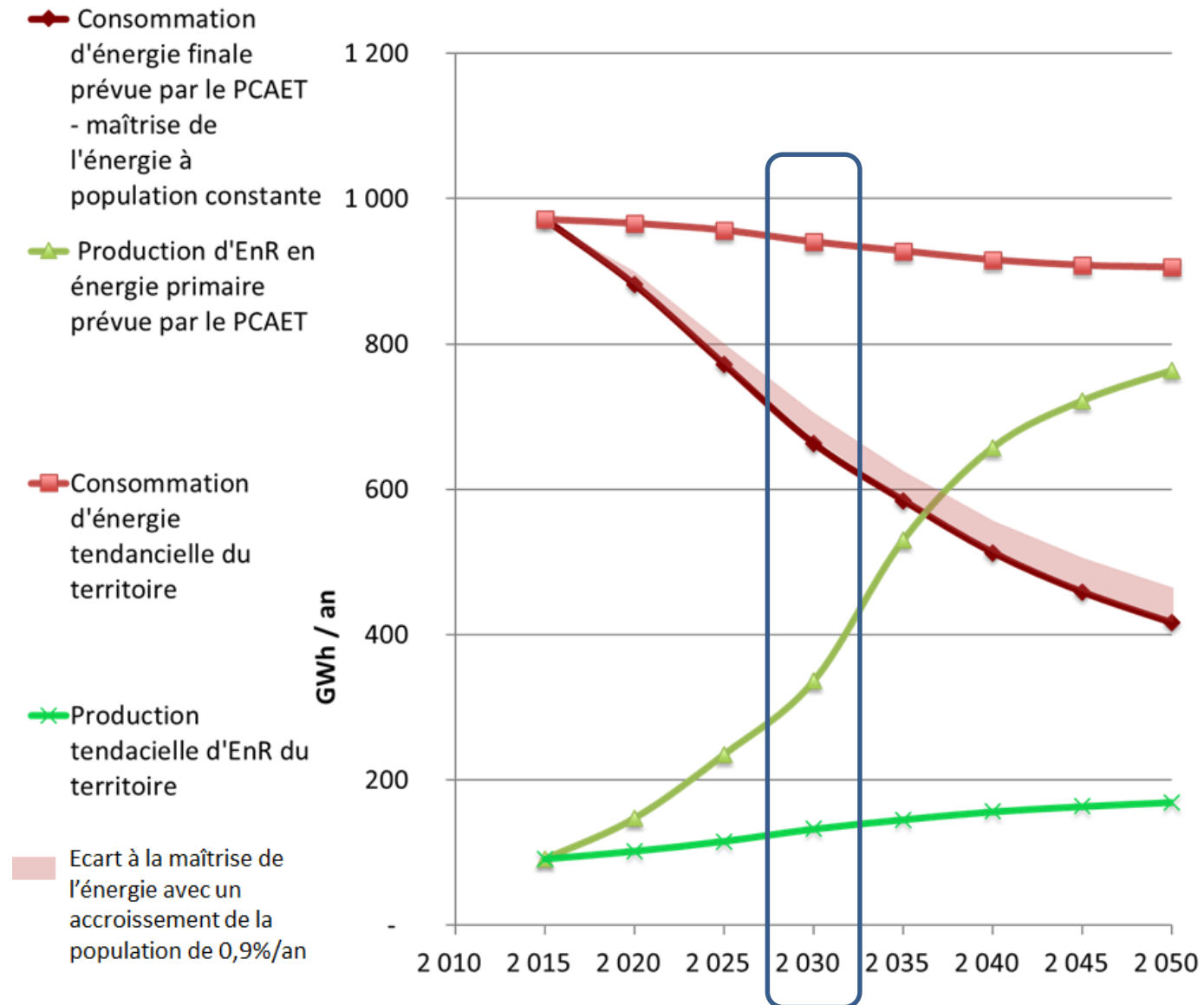
Ne sont pas intégrées les émissions importées (scope 3) : +15 – 20 %

➤ Contexte territorial



9% de l'énergie consommée est produite sur le territoire (par des EnR) - 14% hors A7
 60% de la production d'EnR actuelle par le Bois énergie

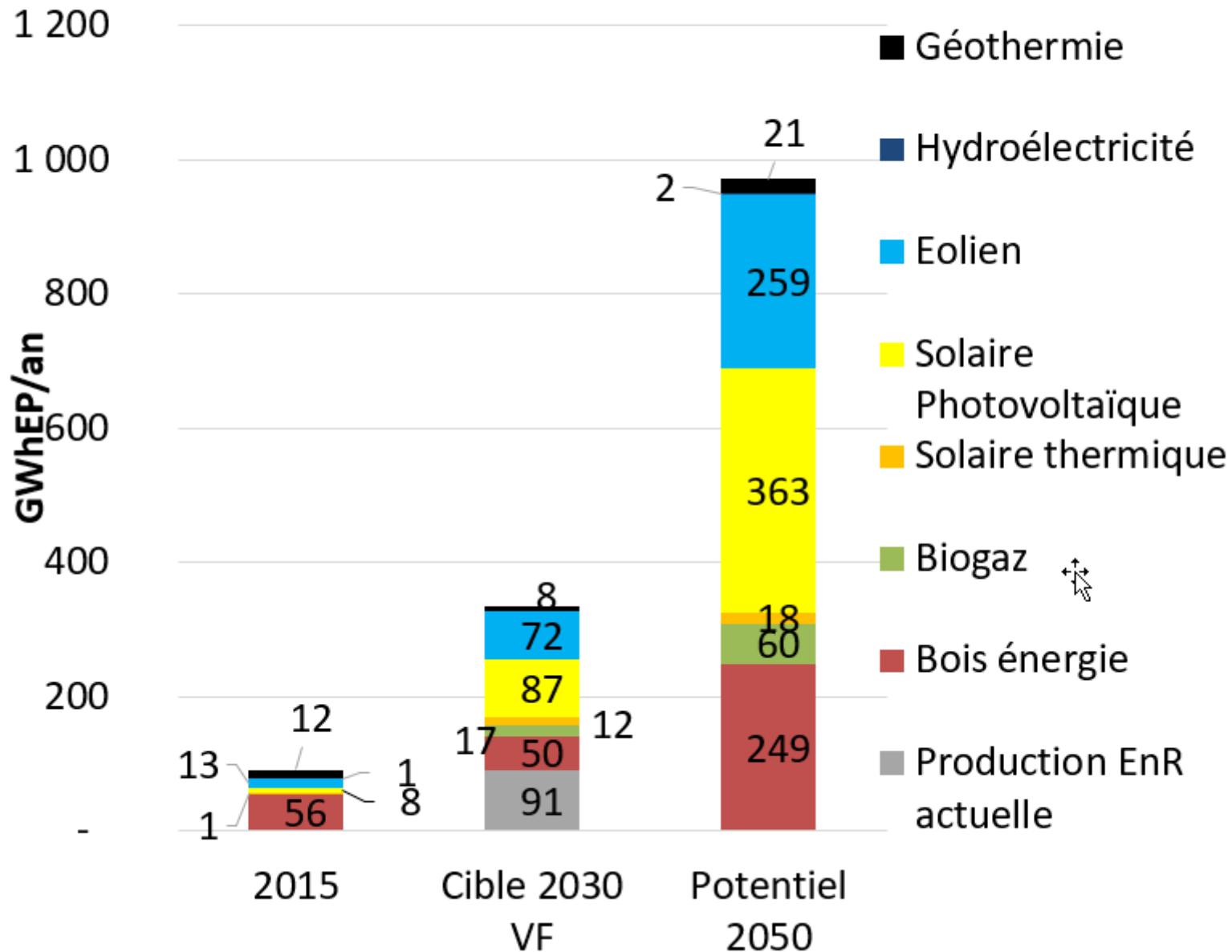
➤ Contexte territorial – la stratégie



2015 / 2030 : - 34 % de consommation énergétique

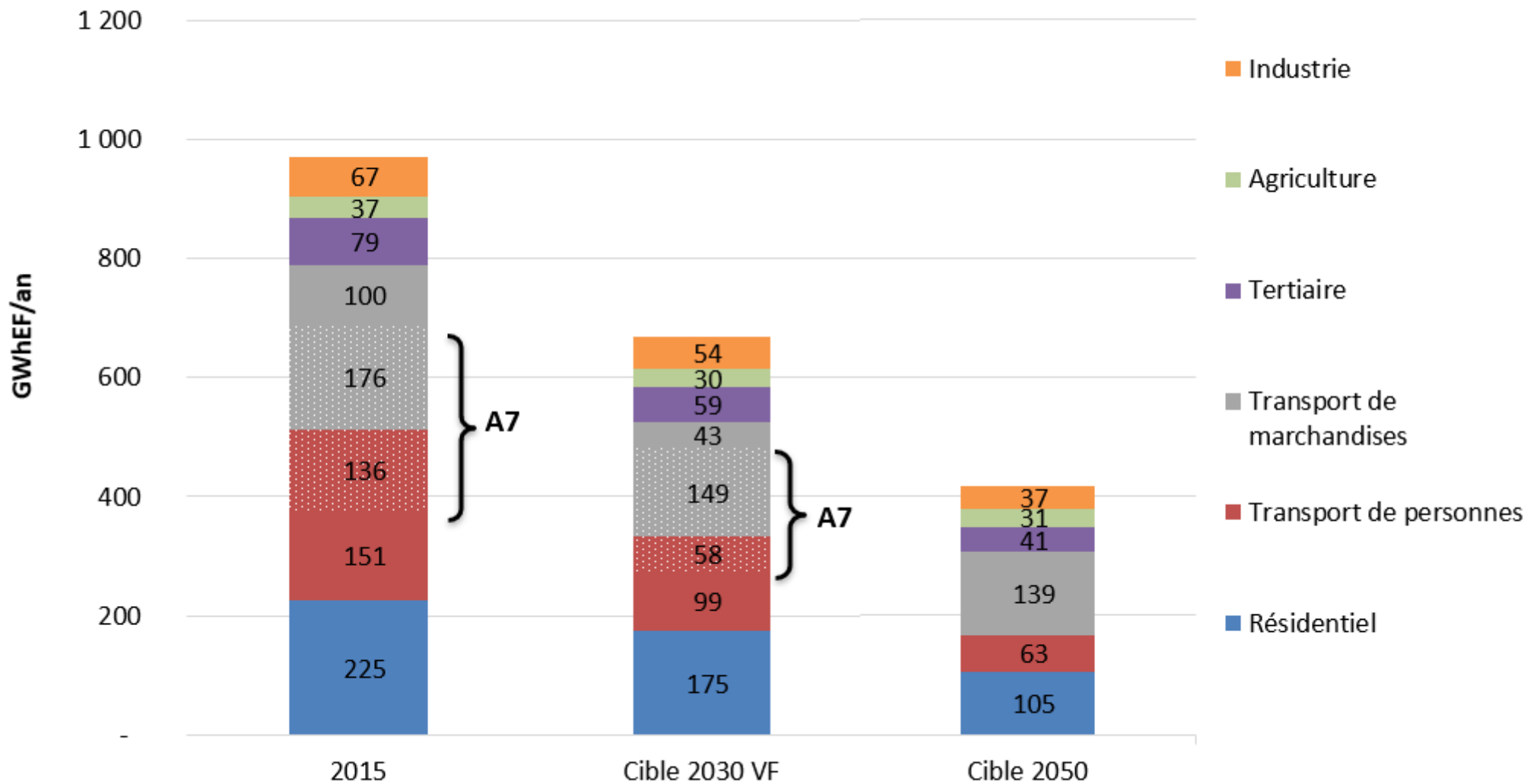
2015 / 2030 : production d'EnR est multipliée par 3,7

➤ Production d'énergie renouvelable du territoire





Consommation énergétique du territoire



➤ Objectifs stratégiques d'Atténuation impactant l'Urbanisme et l'Aménagement : Maîtrise de l'énergie à horizon 2030

- Rénovation au niveau bâtiment basse consommation (BBC) de plus de **5500** logements → **450** maisons individuelles et **125** appartements / an en 2030
- Déplacements évités par des politiques d'urbanisme : **3%** de l'effort
- Personnes se rendant au travail en transports doux (arrêt de l'utilisation de leur voiture personnelle pour ce besoin) Vélo, TC ou Covoiturage : environ **10 000** → soit **900** / an en 2030
- Rénovation au niveau bâtiment basse consommation (BBC) de plus de **40%** des bâtiments tertiaires → environ **9 000** m² tertiaire / an en 2030

X 20 par rapport au rythme actuel

➤ Objectifs stratégiques d'Atténuation impactant l'Urbanisme et l'Aménagement : Production d'EnR à horizon 2030

- Solaire Photovoltaïque :
 - **9000** Maisons ou **570** bâtiments → **800** maisons / an ou **50** bâtiments / an
 - **11 500** Places de parking ou **60** ha au sol
→ **1000** places de parking / an ou **5** ha au sol /an
- Solaire thermique : **5800** maisons équipées → **530** maisons / an
- Eolien : **11** éoliennes
- Biogaz : **3** unités de méthanisation

➤ Adaptation : Enjeux retenus et stratégie

Enjeux :

- L'habitabilité (conditions de vie),
- L'attractivité touristique,
- L'activité agricole.



Stratégies :

- L'adaptation forestière, les filières bois énergie et bois d'œuvre
- Les formes de stockage et d'irrigation, la priorisation des usages de l'eau et les moyens
 - Accroître la recharge des nappes : ne pas artificialiser les sols, désimperméabiliser
 - Développer le stockage de l'eau pour l'agriculture comme pour les usages domestiques
 - Conditionner et calibrer les nouvelles constructions et accueils touristiques par rapport à la ressource en eau
- Les modes de production agricoles (viticulture, arboriculture, grande culture, maraîchage, élevage, maraîchage)
- L'habitat, la précarité énergétique et le confort thermique : végétalisation, désimperméabilisations
 - Intégrer la problématique de la chaleur dans la rénovation écologique des habitats et les nouvelles constructions
 - Densifier, rénover ET végétaliser les centres urbains
 - Améliorer les équipements et les capacités de résilience face aux risques (incendies, crues, tempêtes, etc.)
- Le tourisme et ses impacts sur les écosystèmes
 - Diversifier les activités face aux assecs et à la chaleur d'été
 - Réguler les flux et aménager les sites pour préserver les milieux naturels et réduire les conflits d'usages

> Enjeux

6 enjeux majeurs en urbanisme

- Limiter l'usage de la voiture et développer les transports alternatifs



DÉPLACEMENTS & MOBILITÉS

- Mettre en œuvre la transition énergétique



ÉNERGIE & CONSTRUCTIONS

- Préserver la ressource en eau



GESTION DE L'EAU

- Préserver les écosystèmes et les continuités écologiques



VÉGÉTALISATION

- Formaliser une politique santé environnement



SANTÉ PUBLIQUE

- Réduire l'exposition des personnes aux risques climatiques



MAÎTRISE DES RISQUES



➤ **Des réactions, des remarques ?**

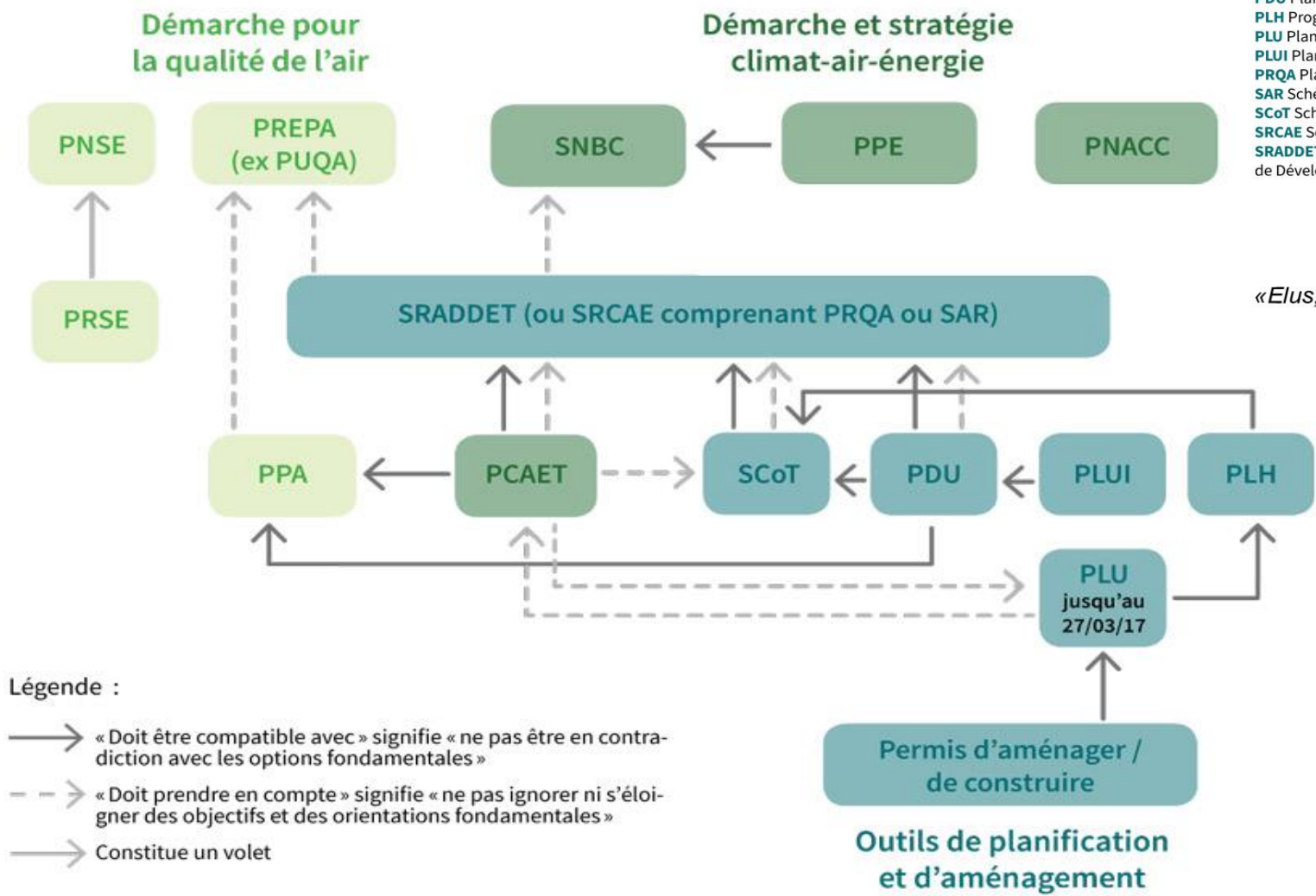


4. Documents d'urbanisme et d'Aménagement

- **Compatibilité**
- **PLUi**
- **SCOT**

➤ Compatibilité des documents

Les outils de planification



Glossaire des sigles

- PNSE** Plan National Santé-Environnement
- PPA** Plan de Protection de l'Atmosphère
- PREPA** Plan de Réduction des Polluants Atmosphériques
- PRSE** Plan Regional Santé-Environnement
- PUQA** Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air
- PCAET** Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- PNACC** Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- PPE** Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- SNBC** Stratégie Nationale Bas-Carbone
- PDU** Plan de Déplacements Urbains
- PLH** Programme Local de l'Habitat
- PLU** Plan Local d'Urbanisme
- PLUI** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PRQA** Plan Régional de la Qualité de l'Air
- SAR** Schéma d'Aménagement Régional
- SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale
- SRCAE** Schéma Régional Climat-Air-Énergie
- SRADDET** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Source : étude de l'ADEME, «Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET»

Définitions

Rapport de compatibilité

Les dispositions d'un document **ne doivent pas faire obstacle** à l'application des dispositions du document de rang supérieur.

Rapport de prise en compte

Les dispositions d'un document **ne doivent pas ignorer** les objectifs généraux d'un document de rang supérieur.



➤ **S-CoT : la démarche**

➤ PLUi : la démarche

- La démarche et la vision des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi

➤ OU EN SOMMES-NOUS?

- **25/02/2020** : Validation du diagnostic et de la spatialisation des enjeux en Conseil Communautaire
- **2020** : poursuite et achèvement du PADD + élaboration règlement écrit, zonage et OAP
- **2021** : arrêt du projet du PLUi et approbation

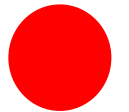


3. PLAN D'ACTION

- **Exemple de déclinaison au PLUi**
- **Ambition du PADD**



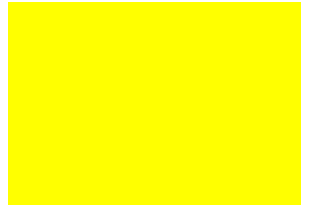
**Les propositions que je ne souhaite
pas voir en l'état pour le PADD :
une gommette rouge**



*Il s'agit de propositions sur lesquelles je souhaite un
approfondissement ou que je ne souhaite pas voir inscrites au PADD
telles quelles*



**Des pistes de déclinaisons
concrètes des ambitions du PCAET
dans le PADD**



Discussion sur les pistes du thème :

- Nom de la « mesure » :
- Ce qu'on gagne (bénéfices) :
- Ce qu'on perd (qui sera différent) :
- Quelles contradictions avec les autres politiques sectorielles (économie, agriculture, social, etc.) :
- Quels acteurs impliqués :
- Quelles oppositions (acteurs) :





➤ **Répartition des participants par
thématique :**

**Les actions à venir pour intégrer
concrètement les enjeux du PCAET au
document d'urbanisme et
d'aménagement ?**



5. CLOTURE

➤ **Restitution**

- Titre de la fiche (ou objectifs si besoin de préciser) :
- Effets attendus :
- Principales étapes :
- Porté par ? (SCOT, PLUi, PCAET, etc.) :



➤ **Ce que j'ai apprécié**



➤ **Ce qui aurait pu être autrement**





ANNEXES

➤ Production d'EnR au de la de la RT

- Exemple du PLU de Montmélian
 - Approuvé en décembre 2016 et actuellement revu avec conservation des objectifs énergétiques
 - OAP n°01 : Objectif d'exemplarité énergétique et environnementale
 - **Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables**
 - Outre le respect à minima de la Réglementation Thermique en vigueur, toute nouvelle construction à usage principal d'habitat et de bureau en zones U et AU1 doit viser une couverture de 50% de son énergie primaire (besoins Eau Chaude Sanitaire, chauffage et rafraîchissement) par des énergies renouvelables, en privilégiant le solaire, sauf si une impossibilité technique peut être justifiée sur la base de l'étude d'approvisionnement énergétique.

➤ Production d'EnR au de la de la RT

- Exemple du PLU de Montmélian
 - Approuvé en décembre 2016 et actuellement revu avec conservation des objectifs énergétiques
 - OAP n°01 : Objectif d'exemplarité énergétique et environnementale
 - **Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables**
 - Outre le respect à minima de la Réglementation Thermique en vigueur, toute nouvelle construction à usage principal d'habitat et de bureau en zones U et AU1 doit viser une couverture de 50% de son énergie primaire (besoins Eau Chaude Sanitaire, chauffage et rafraîchissement) par des énergies renouvelables, en privilégiant le solaire, sauf si une impossibilité technique peut être justifiée sur la base de l'étude d'approvisionnement énergétique.

➤ Surfaces commerciales en villes

- Pour lutter contre le développement abusif de grandes surfaces sur son territoire :
 - La CARENE (communauté d'agglomération de Saint-Nazaire) a inclus dans son PLUi un critère de surface qui permet **d'interdire l'installation de commerces en périphérie si leur surface est inférieure à 500m²**, afin d'encourager leur installation ou maintien en centre-ville.
 - **Une commission** a également été créée, co-présidée par la Carene et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), pour **donner son avis sur l'implantation de magasins avant la CDAC**, avis que cette dernière suit généralement.

> Les Ateliers

- Groupe 1 - Gouvernance : **Comment décliner les objectifs de transition énergétique et d'adaptation aux évolutions climatiques issus du PCAET au PLUi et au SCOT**
 - Mise en place d'un groupe de travail sur la qualité des aménagements (y compris en lien avec la problématique énergie) avec les aménageurs et promoteurs du territoire
 - Organiser des Clubs ADS dédiés à la thématique air énergie climat en y associant les archis conseil
 - Instance de réunion
 - Créer des ateliers pour transcrire le padd en zonage, règlement écrit, etc.
- Groupe 2 - Technique : **Comment décliner les objectifs de diversité/qualité/densité urbaine dans les projets communaux, les formes urbaines et architecturales**
 - Densifier et végétaliser : quelles conditions ? Visites de lieux ? Retours théoriques